

**SALON INTERNATIONAL DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES
POUR L'HÔTELLERIE, LA RESTAURATION ET LES COLLECTIVITÉS**

13^{ÈME} SIEL

**PALAIS DES EXPOSITIONS
DES PINS MARITIMES
PAVILLON A / ALGER**



**02 FÉVRIER 20
05 19**



Organisé par ExpoEd  **expoed**
Expositors & éditior

Tél/Fax : +213 (0) 23 312 704 ■ Mobiles : +213 (0) 553 922 833 / 771 839 576
E-mail : siel.expoed@gmail.com ■ Site web : www.siel-dz.com

NOMENCLATURE

Équipements admis à l'exposition

- Agencement et installation de structures hôtelières et de loisirs
- Équipements et matériels pour grandes cuisines
- Équipements de restauration et de conservation
- Équipements de cafétéria
- Équipements de blanchisserie
- Équipements de conditionnement d'air
- Équipements de relaxation et remise en forme
- Équipements de levage et ascenseurs
- Équipements de transfert et de traitement des eaux
- Équipements pour salles de conférences, sonorisation et éclairages architecturaux
- Revêtements pour sols et murs
- Ameublement, décoration et luminaires
- Literie
- Piscines et saunas
- Standards téléphoniques
- Solutions d'encaissement
- Vêtements professionnels
- Systèmes anti-intrusion et vidéosurveillance
- Identifications et contrôles d'accès
- Équipements de détection, de désenfumage, de ventilation, alarmes, éclairages de sécurité
- Équipements d'extinction

Services admis à l'exposition

- Écoles (formation des personnels)
- Catering
- Entretien et nettoyage industriel
- Aménagement floral et d'espaces verts
- Logiciels de gestion hôtelière
- Banques
- Leasing
- Assurances

Un espace dédié aux métiers de bouche

- Arts de la table
- Produits labellisés
- Produits du terroir
- Emballage, conditionnement et accessoires
- Véhicules aménagés
- Fabricants et distributeurs de matériels et accessoires
- Producteurs, fabricants et distributeurs de produits et ingrédients pour la restauration, la boulangerie-pâtisserie et la restauration rapide

DEMANDE DE PARTICIPATION

Dès réception de ce formulaire accompagné de votre commande de prestation (page suivante), nous vous établirons une pro forma. Votre inscription sera définitive dès réception de l'acompte de **50%**, le solde devra être acquitté au plus tard un mois avant l'ouverture du salon.

VOS COORDONNÉES

Raison sociale ou dénomination :

Représentée par :

Nom :

Prénom(s) :

Adresse :

Code postal : Pays :

Tél. :

Fax :

Mob. :

Email :

Identification réglementaire :

Registre de commerce n° :

Identification fiscale n° (15 chiffres) :

Article d'imposition n° (11 chiffres) :

Secteur d'activité :

.....

Nom :

Signature et cachet de l'entreprise

Fonction dans l'entreprise :

.....

Date :

COMMANDE DE PRESTATION

DESCRIPTION	Q ^{té}	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Droits fixes de participation comprenant : Frais de gestion client, inscription au catalogue officiel, assurance...		20.000,00 Da 200,00 €	
Location espace NU (minimum 12 m²) : Stand NU non aménagé livré avec une arrivée d'électricité. Cette formule ne comprend ni la signalétique ni l'éclairage.		14.000,00 Da/m ² 130,00 €/m ²	
Location Stand aménagé (minimum 09 m²) : Comprenant cloison de séparation, bandeau de signalisation, moquette, 01 table, 03 chaises, éclairage 1 spot/3 m ² , 01 prise électrique, nettoyage moquette.		16.000,00 Da/m ² 150,00 €/m ²	

Pour un stand sur mesure, aménagement spécifique et/ou mobilier supplémentaire, nous consulter

Publicité sur catalogue officiel* : Maquette fournie par l'exposant au plus tard 01 mois avant la date d'ouverture		
2 ^{ème} et 3 ^{ème} de couverture	50.000,00 Da 500,00 €	
4 ^{ème} de couverture	70.000,00 Da 700,00 €	
Page courante	30.000,00 Da 300,00 €	
	TOTAL HT	
	TVA 19%	
	TOTAL TTC	

*format 15 X 21 cm, document jpg, ai, psd ou pdf avec fond perdu de 5 mm

Par la présente, je m'engage à respecter les clauses du règlement de vente, sans restriction, aucune.

Je verse un acompte de :TTC représentant 50 % du montant total de notre participation, à l'ordre de : **ExpoED**

Banque : BNP Paribas El Djazair - Dely Ibrahim

SWIFT : BNPADZALXXX

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
027	00702	0000702 001	75

Signature et cachet de l'entreprise

Le règlement se fait par :

Virement
(Les frais bancaires sont à la charge de l'exposant)

Chèque à l'ordre d'ExpoEd

Fait à :

Le :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 - Adhésion aux conditions générales :

La souscription à la location d'un espace d'exposition au Salon International des Équipements pour l'Hôtellerie, la Restauration et les Collectivités (SIEL) implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente d'espaces..

2- Commande :

2.1- Toute commande passée est réputée ferme et définitive.

2.2- Sauf conventions particulières contraires arrêtées avec les services commerciaux de la société ExpoEd, organisatrice du Salon International des Équipements d'Hôtellerie, de la Restauration et les Collectivités (SIEL), toute commande pour être définitive, doit être accompagnée du versement d'un acompte de 50% du montant des sommes dues.

2.3- En cas d'annulation du salon pour raisons opposables à l'organisateur, la société ExpoEd, l'exposant sera remboursé intégralement des sommes avancées.

3- Tarifs :

Sauf convention particulière passée par écrit, les tarifs en vigueur pour l'achat d'espace d'exposition au Salon International des Équipements pour l'Hôtellerie, la Restauration et les Collectivités (SIEL) sont ceux figurant sur les documents commerciaux de la société ExpoEd.

4- Facturation et règlement des prestations :

Le solde des sommes dues tel qu'il ressort sur la facture pro forma établie par les services commerciaux de la société ExpoEd doit être réglé au plus tard un mois avant l'inauguration du Salon International des Équipements pour l'Hôtellerie, la Restauration et les Collectivités (SIEL). La facture définitive sera remise à l'exposant pendant le salon.

5- Produits et services admis à l'exposition :

5.1- Les produits destinés à être exposés au Salon International des Équipements pour l'Hôtellerie, la Restauration et les Collectivités (SIEL) doivent avoir un rapport direct avec le thème de l'exposition.

5.2- Les produits importés destinés à l'exposition sont soumis pour leur dédouanement au régime de l'admission temporaire. L'exposant est tenu, sous sa responsabilité, de faire les déclarations nécessaires auprès des douanes algériennes.

6- Stand d'exposition :

6.1- Les stands d'exposition sont affectés suivant le principe du premier arrivé, premier servi, à l'exception des espaces d'exposition réservés par l'organisateur aux sponsors et partenaires du Salon International des Équipements pour l'Hôtellerie, la Restauration et les Collectivités (SIEL) qui obéissent à d'autres règles d'affectation.

6.2- L'exposant est tenu de conserver au stand qui lui est affecté sa configuration originelle.

6.3- L'aménagement des espaces ne doit en aucun cas empiéter sur les espaces de circulation, ni déborder des limites du stand (hauteur, largeur et longueur). L'exposant peut apporter une signalétique supplémentaire à son stand à condition de garder la signalétique standardisée apposée par l'organisateur.

6.4- L'utilisation d'appareils électriques à l'exclusion des appareils de démonstration (TV, lecteur vidéo, ordinateur) est soumise à l'approbation préalable de l'organisateur.

6.5- Le stand de l'exposition est tenu par un responsable nommé désigné par l'exposant. Il doit être occupé en permanence aux heures d'ouverture et pendant toute la durée du Salon International des Équipements pour l'Hôtellerie la Restauration et les Collectivités (SIEL).

6.6- L'aménagement du stand par l'exposant débute 24 heures avant l'inauguration officielle du Salon International des Équipements pour l'Hôtellerie la Restauration et les Collectivités (SIEL).

6.7- Le démontage des supports d'exposition ne peut se faire qu'après la clôture officielle du Salon International des Équipements pour l'Hôtellerie, la Restauration et les Collectivités (SIEL).

6.8- Le transfert des objets et échantillons exposés ne peut se faire qu'après que l'exposant ait obtenu un bon de sortie visé par le commissaire au salon désigné par la société ExpoEd.

7- Assurance :

7.1- La société ExpoEd, organisatrice du Salon International des Équipements pour l'Hôtellerie la Restauration et les Collectivités (SIEL) contractera une assurance globale qui couvrira les risques d'incendie et de responsabilité civile de l'ensemble des exposants, du jour précédent l'ouverture au jour qui suivra la clôture du SIEL.

7.2- L'assurance contre le vol et contre d'autres formes de risques non couverts par la police d'assurance de la société ExpoEd est à la charge exclusive de l'exposant.

8- Responsabilité :

L'exposant est responsable des dommages occasionnés au site d'exposition par le personnel affecté à son stand d'exposition ou par les équipements qui y sont exposés.

9- Attribution de compétence :

Il est expressément convenu que seul le tribunal de Chéraga (wilaya d'Alger) est compétent pour l'arbitrage des litiges pouvant naître de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat.